

Mairie de VILLEJUST 6 rue de la Mairie 91140 Villejust Tél: 01 69 31 74 40

Département de l'Essonne Commune de Villejust

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Dossier de modification de droit commun n°1 approuvé en Conseil Municipal du 8 juillet 2024



1. Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Courtabœuf »



PLU approuvé en Conseil Municipal en date du 26 mai 2014

Introduction

Contexte:

À cheval sur les communes des Ulis, de Villejust et de Villebon-sur-Yvette, le Parc d'activités de Courtabœuf est l'un des plus importants parcs tertiaires et technologiques d'Europe avec environ 1 200 entreprises et plus de 20 000 salariés. Il est accessible par l'autoroute A10, la route nationale N118, et desservi par un réseau de transport connecté au pôle multimodal de Massy. Il est également sujet ou proche de grandes mutations en cours : au sein de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Paris-Saclay, création du pôle scientifique et technologique (cluster) Paris-Saclay, de son campus, et l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express.

Il s'inscrit comme un pôle économique majeur et stratégique au sein de la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay. Il est spécialisé dans le développement des activités de production et technologiques à haute valeur ajoutée intégrant des logiques d'expérimentation et d'application. Le renforcement du dynamisme économique du Parc de Courtabœuf et de son attractivité revêt un enjeu majeur pour la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay (CPS) et les trois communes sur lesquelles se développe ce parc d'activités.

Plusieurs études et actions ont été engagées par la CPS et les communes visant à mettre en place une véritable stratégie d'optimisation et d'aménagement durable du Parc de Courtabœuf, notamment un Schéma Directeur de développement et plan d'actions du Parc de Courtabœuf approuvé en 2019 et une étude du potentiel de valorisation foncière et immobilière réalisée en 2021.

Le Schéma Directeur de développement et plan d'actions du Parc de Courtabœuf est un outil d'orientation à la fois stratégique et opérationnel qui comprend plusieurs volets :

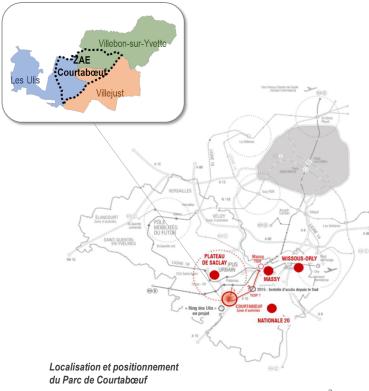
- renforcer l'image et l'attractivité du parc,
- · déterminer son organisation,
- · rénover ses infrastructures et son patrimoine bâti,
- · repenser son accessibilité et sa desserte,
- développer l'offre de services aux salariés et usagers,
- structurer son animation et sa gestion.

Il en ressort un besoin d'amplifier la mutation et la densification du parc existant.

De plus, le contexte environnemental et sociétal actuel a permis d'identifier un enjeu fort d'améliorer la résilience face au changement climatique et d'adaptation du Parc d'activités aux enjeux de transition environnementale, en prenant en compte les risques, nuisances et en proposant une qualité des espaces publics et bâtis.

Afin de mettre en cohérence les actions de développement à venir, les acteurs publics et privés ont formalisé un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) co-signé le 31 août dernier. Ce PPA prévoit notamment l'harmonisation des règles et orientations d'urbanisme à l'échelle de l'ensemble du parc d'activités.

Sous pilotage de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, et afin de mettre en œuvre cet engagement, les Communes des Ulis, de Villejust, et de Villebon-sur-Yvette ont initié conjointement un travail d'harmonisation des orientations et règlements de leurs Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) respectifs, à l'échelle de l'ensemble du parc d'activités de Courtabœuf.





Introduction

Point méthodologique :

Afin de garantir une cohérence en termes de développement et d'aménagement de la Zone d'Activités de Courtabœuf, l'OAP a d'abord été conçue à l'échelle de l'ensemble du (cf. cartographie en page suivante). La présente OAP communale est une déclinaison locale de l'OAP générale.

Principes de l'OAP:

Cette OAP est organisée en 3 axes :

1. Affirmer la vocation productive et technologique du Parc et accompagner les nouveaux secteurs de développement

Le Parc de Courtabœuf doit renforcer son positionnement économique : pour continuer d'attirer et ancrer les activités économiques ciblées, le Parc doit s'affirmer comme un pôle productif et technologique à haut niveau de services pour les entreprises et les usagers, en interaction avec les activités innovantes du Plateau de Saclay et les autres secteurs d'activités dont Massy situés à proximité.

Pour atteindre cet objectif, une attention particulière doit être portée sur la définition des vocations d'activités à accueillir ou à proscrire : définir les natures d'activités à privilégier/à éviter, développer une offre de restauration et hôtelière à destination des salariés et des usagers du parc, maitriser les commerces à l'échelle du Parc, permettre la réalisation de projets d'envergures tel que la création d'un pôle de loisirs sur le site du Grand Dôme à Villebon-sur-Yvette.

Une réflexion spécifique a été menée sur l'implantation de datas centers en pleine expansion sur le territoire depuis quelques années compte tenu des besoins accrus de stockage de données et de la nécessité d'un rééquilibrage territorial des implantations de datas centers à l'échelle de la région Île-de-France. Le Parc d'activités de Courtabœuf propose les conditions idéales pour l'accueil de nouveaux datas centers, justifiant de la nécessité d'encadrer leur implantation. Des secteurs d'accueil privilégiés ont ainsi été identifiés afin de limiter les implantations qui se feraient au détriment d'activités existantes sur le Parc, et afin de maîtriser l'impact environnemental de ces installations.

2. Accompagner la résilience du Parc et s'engager sur un aménagement durable du Parc

Le développement du Parc doit se faire dans le cadre d'une démarche d'utilisation économe et durable de l'espace, les objectifs recherchés sont multiples : une réduction de la vacance du bâti, une sobriété foncière, une densification du bâti, une limitation de l'artificialisation des sols, la préservation et la valorisation des espaces naturels et boisés existants et voisins.

La prise en compte des risques et nuisances pour la préservation de l'environnement et de la santé humaine s'inscrit comme un enjeu transversal de cette démarche.

De la même manière, un soin particulier est demandé pour le traitement de la qualité du parc, à travers son bâti, ses franges, ses espaces publics, tant pour garantir sa durabilité que sa bonne intégration paysagère.

3. Améliorer l'accessibilité et la visibilité et l'image du Parc

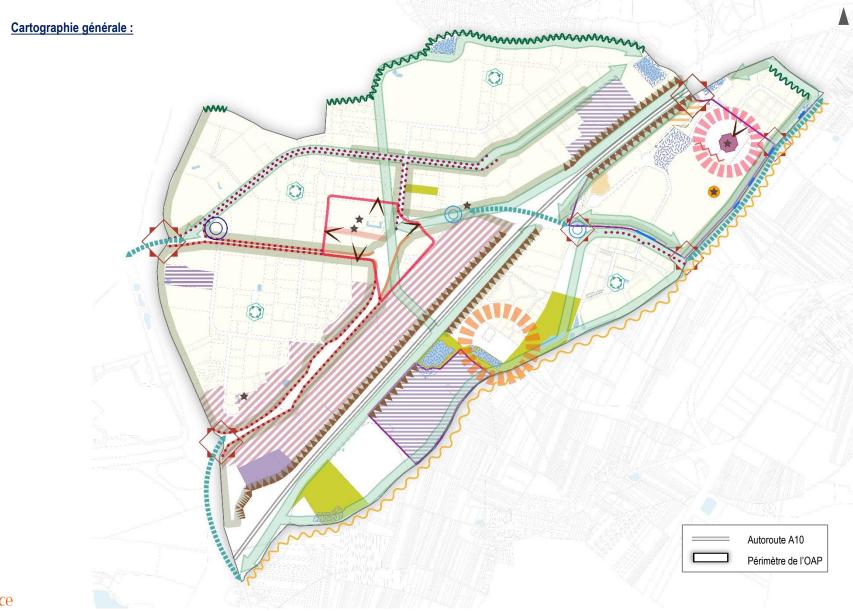
Un traitement plus qualitatif des entrées de Parc, de la signalétique, des espaces publics mais également des façades des constructions visible des axes de circulation doit être entrepris.

L'amélioration de l'accessibilité du Parc a été identifiée comme un levier incontournable pour le renforcement de son attractivité.

Plusieurs projets d'infrastructures vont venir améliorer la desserte du Parc : ring des Ulis et de Mondétour, poursuite de la requalification de voies de desserte internes, etc.

La création d'un pôle multimodal en entrée de Parc côté Mondétour et le renforcement des stations multimodales de proximité permettront de réorganiser les différentes mobilités au sein et en dehors du Parc. Le réseau des mobilités douces est en constante évolution et a récemment été renforcé par un ouvrage majeur, la réalisation d'une passerelle dédiée exclusivement aux piétons et cyclistes permettant le franchissement de l'A 10 et reliant les 2 parties du parc situées de part et d'autre de cette voie.

PRÉSENTATION DU PROJET GÉNÉRAL

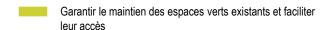


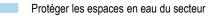


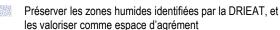
PRÉSENTATION DU PROJET GÉNÉRAL

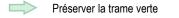
Accompagner la résilience et s'engager sur un aménagement durable du Parc

Promouvoir les continuités écologiques et les interactions entre trames vertes et bleues

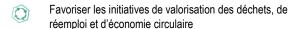








Porter le projet d'un parc d'activités vertueux, soucieux de la santé humaine



Garantir une protection acoustique pour les constructions accueillant des salariés, ainsi que les hôtels, le long des axes bruyants (>65 dB(A))

Poursuivre la requalification du parc, de son patrimoine et de ses franges

Permettre l'adaptabilité des bâtiments, et l'optimisation des usages et de l'occupation

réserver et valoriser les bâtiments emblématiques du Parc

Requalifier l'avenue des Indes

Soigner les franges forestières et urbaines, pour réduire
l'impact des constructions vis-à-vis des habitations et des espaces naturels

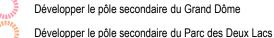
Soigner les franges agricoles pour préserver le paysage notamment depuis Villejust

Créer ou préserver les percées visuelles

Affirmer la vocation productive et technologique du parc et accompagner les nouveaux secteurs de développement

Garantir une organisation du parc et un fonctionnement au service de ses usagers

Porter le projet de Cœur de parc : créer une centralité au croisement des trames vertes proposant des services à ses usagers : requalification des espaces publics, végétalisation, amélioration de l'offre d'équipements, mise en place de services aux employés (notamment de la restauration)...



Permettre une porosité des circulations et des usages entre le site TDF et le site du Grand Dôme

Poursuivre le développement du parc d'activités

Accompagner le développement de nouveaux programmes

Permettre le développement de datacenters

Conforter le datacenter existant

Porter un projet à destination de sport, de santé et de loisirs au Grand Dôme de Villebon-sur-Yvette

Favoriser la relocalisation de commerces et services, présents dans d'autres secteurs en permettant une augmentation de la surface de plancher dans la limite de 300 m²

• • • • Favoriser l'implantation de commerces en RDC : restaurants, hôtels et services aux usagers de la zone

Emprise ciblée pour la réalisation d'hébergements hôteliers et de leurs services intégrés

Emprise comprenant a minima un hôtel et un restaurant

Permettre l'implantation de tiers-lieux sur le secteur TDF à Villebon-sur-Yvette

Améliorer l'accessibilité et la visibilité du parc

Créer un pôle multimodal

Renforcer les stations multimodales existantes

Aménagement pour le non-franchissement de la voirie

Créer des liaisons douces

Principe de prolongement de la voie structurante (hypothèse d'implantation)

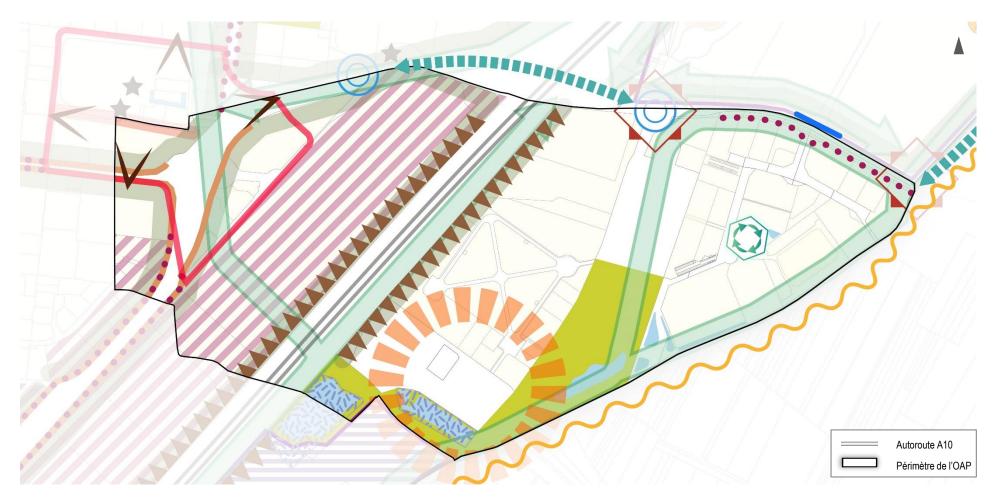
Accompagner les réaménagements et tourner les façades principales vers l'avenue (Océanie, Tropiques)

Apporter un soin particulier aux façades visibles depuis l'A10

Améliorer les entrées de parc



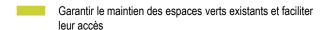
Orientations cartographiques:

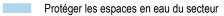


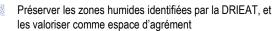


Accompagner la résilience et s'engager sur un aménagement durable du Parc

Promouvoir les continuités écologiques et les interactions entre trames vertes et bleues

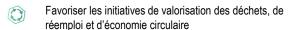








Porter le projet d'un parc d'activités vertueux, soucieux de la santé humaine



Garantir une protection acoustique pour les constructions accueillant des salariés, ainsi que les hôtels, le long des axes bruyants (>65 dB(A))

Poursuivre la requalification du parc, de son patrimoine et de ses franges

Permettre l'adaptabilité des bâtiments, et l'optimisation des usages et de l'occupation

Requalifier l'avenue des Indes

Soigner les franges agricoles pour préserver le paysage notamment depuis Villeiust

Créer ou préserver les percées visuelles

Affirmer la vocation productive et technologique du parc et accompagner les nouveaux secteurs de développement

Garantir une organisation du parc et un fonctionnement au service de ses usagers

Porter le projet de Cœur de parc : créer une centralité au croisement des trames vertes proposant des services à ses usagers : requalification des espaces publics, végétalisation, amélioration de l'offre d'équipements, mise en place de services aux employés (notamment de la restauration)...



Développer le pôle secondaire du Parc des Deux Lacs

Poursuivre le développement du parc d'activités

Accompagner le développement de nouveaux programmes

Favoriser la relocalisation de commerces et services, présents dans d'autres secteurs en permettant une augmentation de la surface de plancher dans la limite de 300 m²

• • • • Favoriser l'implantation de commerces en RDC : restaurants, hôtels et services aux usagers de la zone

Améliorer l'accessibilité et la visibilité du parc

Renforcer les stations multimodales existantes

Créer des liaisons douces

Accompagner les réaménagements et tourner les façades principales vers l'avenue (Océanie, Tropiques)

Apporter un soin particulier aux façades visibles depuis l'A10

Améliorer les entrées de parc



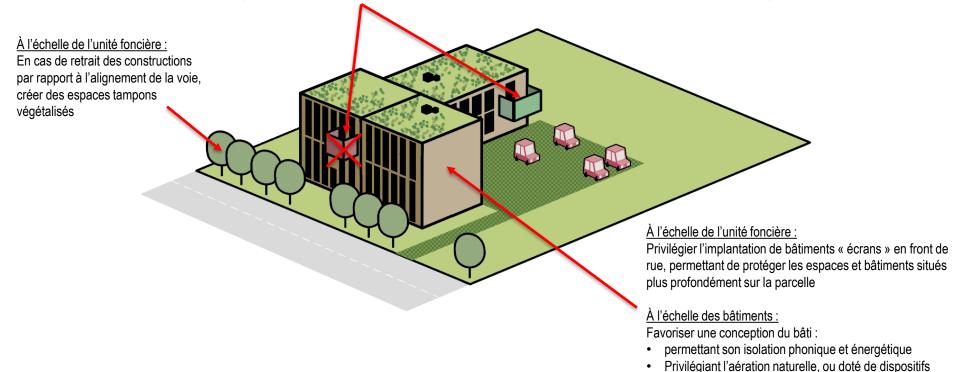
Orientations écrites :

Principes relatifs à la limitation de l'exposition au bruit et à la pollution de l'air aux abords des axes routiers :

Pour les projets concernés par l'orientation « — Garantir une protection acoustique pour les constructions accueillant des salariés, ainsi que les hôtels, le long des axes bruyants (>65 dB(A)) » sur la cartographie de l'OAP, les principes suivants s'appliquent :

À l'échelle des bâtiments :

- Eviter l'aménagement de terrasses, balcons et espaces extérieurs donnant sur des voiries classées pour l'émission de nuisances sonores
- Privilégier les espaces sans bruit, en cœur d'ilot, ou donnant sur les espaces de stationnement de véhicules légers





d'aération performants en cas d'impossibilité technique.

Orientations écrites :

Principes relatifs au développement de la nature et de la préservation de la biodiversité au sein des espaces publics et privés :

À l'échelle de la ZAE :

- Inciter à réaliser de zones de fraicheur accessibles et utilisables par les usagers de la zone d'activités de Courtaboeuf lorsque celle-ci fait l'objet d'un réaménagement
- Veiller à aménager des lisières forestières protectrices de la biodiversité caractéristique de ces milieux en recréant différentes strates herbacées, arbustives et forestières.

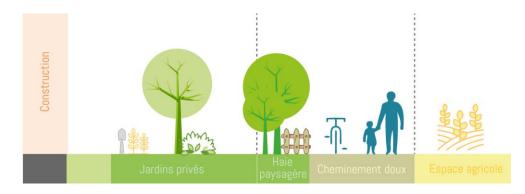






Exemples

Principe de transition paysagère avec les lisières des espaces agricoles :





Orientations écrites :

Principes relatifs au développement de la nature et de la préservation de la biodiversité au sein des espaces publics et privés :

À l'échelle de l'unité foncière / de la construction :

- Permettre le développement de dispositifs visant à protéger et développer la biodiversité;
- Inciter à la végétalisation à la plantation des espaces non-bâtis, en privilégiant la plantation d'espèces non-invasives, endogènes et non-allergisantes;
- Hors zones de stationnement aménagés d'ombrières : créer des espaces de stationnement pour véhicules légers perméables, végétalisés et ombragés;
- Pour les façades des constructions donnant sur des espaces végétalisés, boisés ou agricoles: éviter le recours à des matériaux vitrés ou réfléchissants pouvant conduire à des collisions d'oiseaux sur les surfaces transparentes.





Exemples



Orientations écrites :

Principes relatifs au stationnement des véhicules légers au sein des espaces privés :

Optimiser le foncier en favorisant au maximum la création d'emplacements de stationnement à destination de véhicules légers dans l'enveloppe des bâtiments (ex : en sous-sol, rezde-chaussée/rez-de-jardin, en silo, sur la toiture).



Exemple: stationnement en RDC





Exemple : doubleurs de places

